



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°141/2023
du Conseil communautaire
Séance du 13 novembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 7 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Jean-Louis NOIRET, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Bernard DUCROS, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Nathalie FORGEROU à Charles BASCLE, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Julie MERCIER à Laurent NADAL, Catherine PECASTAING à Ghislaine DE VERDUZAN, Vincent ROUSSELOT à Benoit TRICHOT

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Michèle FOND-THURIAL, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Stéphane MAURIN, Laurent OUILLON, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Décision Modificative n° 02/2023 du Budget Principal

La présente Décision Modificative du Budget Principal comprend :

■ Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 972 000,00 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 66 600,00 €
Ce poste concerne les contrats de prestations de service, les honoraires et les concours divers ;

Au regard de la consommation des crédits sur ce chapitre, une diminution du montant des contrats de prestation de service, des honoraires et des concours divers peut être envisagé pour permettre le financement ou le redéploiement de nouvelles dépenses ;
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 66 600,00 €
Ce poste de dépense concerne les admissions en valeur et les créances éteintes pour un montant de 65 000,00 € et l'inscription d'une somme de 1 600,00 € correspondant à une erreur d'imputation (inscription au chapitre 011, concours divers au lieu d'une subvention de fonctionnement (chapitre 65)) ;
- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : +972 000,00 €
Ce poste concerne l'autofinancement dégagé pour financer la section d'investissement.
Cette somme correspond à la contrepartie de l'encaissement du virement du budget annexe Transports pour le financement des travaux de la RN 580. Au regard de l'avancement des travaux, l'Etat a sollicité le versement anticipé d'acomptes au regard du calendrier initial. Avec l'inscription de cette somme (en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement), l'agglomération du Gard rhodanien aura payé l'intégralité de sa participation initialement prévue, soit 2,7 M€.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de + 972 000,00 € et correspond à l'encaissement de la participation du budget annexe Transport dans le cadre de la participation de l'agglomération aux travaux de la RN 580, évoquée ci-dessus.

■ La section d'investissement enregistre :

- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour la participation aux travaux de la RN 580 ainsi que la dépense correspondante (chapitre 204) pour un montant de 972 0000 €.
- La correction d'une imputation erronée entre le chapitre 23 (immobilisations incorporelles : - 34 440,00 €) et le chapitre 21 (immobilisations corporelles : + 34 440,00 €)
- Le reversement à la Communauté de Communes du Pont du Gard de sa quote-part des subventions accordées par la Région et l'Etablissement Public Foncier (EPF) dans le cadre de l'étude menée conjointement sur les disponibilités foncières à vocations économiques.

L'ensemble des propositions présenté ci-dessus est retracé en annexe 1.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Considérant la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 06/11/2023 le 26 novembre 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions budgétaires modificatives présentées ci-dessus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 13 novembre 2023

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

20 NOV. 2023



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°141.2023 du 13 novembre 2023, page 3

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023



ID : 030-200034692-20231113-DEL141_2023-DE